

**DELA**

pour eux, pour vous

Assistance en formalités après funérailles DELA

Notre conseiller DELA vous aide dans les démarches administratives **après** les funérailles

1. Il prend contact avec vos proches

Notre conseiller DELA fait le point sur la situation personnelle de votre famille.



Un entretien individuel, à votre rythme



À domicile, dans un centre funéraire DELA, par téléphone ou en ligne

2. Il accompagne vos proches dans toutes les démarches nécessaires

✓ Questions financières

- Prévenir la banque
- Débloquer les comptes bancaires
- Factures à payer
- Impôt des personnes physiques
- Aperçu de la déclaration de succession

✓ Prévenir les organismes concernés

- Fournisseurs d'eau et d'énergie
- Service des pensions
- Mutuelle
- Abonnements
- Puce d'identification de l'animal de compagnie
- Assurances

✓ Comptes en ligne et réseaux sociaux

- Informations sur les possibilités

3. Il apporte un soutien personnel à vos proches

- Une oreille attentive dans une période éprouvante
- Une check-list et un guide pratiques à parcourir ensemble
- Notre conseiller DELA reste disponible pour répondre aux questions par la suite

Inclus dans votre Plan de Prévoyance obsèques DELA

- Quel que soit le montant assuré.
- Vos proches continuent à bénéficier de l'assistance après funérailles dès le paiement de votre première prime, même après le paiement de toutes vos primes.
- Nos conseillers font partie des équipes internes de DELA et allient expertise et expérience.

DELA Natura- en levensverzekeringen N.V. - succursale belge (numéro d'entreprise 0665.931.229), sise à Noorderplaats 5 bus 2, 2000 Antwerpen, succursale de DELA Natura- en levensverzekeringen N.V., société de droit néerlandais (n° KvK 17078393), sise à Oude Stadsgracht 1, 5611DD Eindhoven, Pays-Bas, agréée pour les assurances-vie de la branche 21 sous le n° de code 2864; producteur du Plan de Prévoyance obsèques DELA, soumise au droit belge. Le Plan de Prévoyance obsèques DELA est une assurance-vie de la branche 21. La durée du Plan de Prévoyance obsèques DELA est à vie. En cas de décès de l'assuré, il prévoit le versement d'un capital assuré au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) et/ou le financement des frais funéraires, conformément aux Conditions Particulières. Il comprend aussi un accompagnement pratique et administratif après le décès. Le preneur d'assurance n'est pas couvert pour un décès qui résulte de l'un des risques exclus, à savoir un suicide dans l'année suivant l'entrée en vigueur de la police, une participation volontaire à un acte de violence collectif/un acte de terrorisme, ou à une guerre (sauf circonstances professionnelles [par ex. : militaires, policiers, pompiers]), ou la commission d'un crime. Des restrictions et exclusions spécifiques s'appliquent à l'assistance supplémentaire, à l'assistance psychologique, au rapatriement et au retour anticipé. Vous les trouverez dans les Conditions Générales. Offre, calcul de prime et Conditions Générales : www.dela.be et/ou votre courtier. Plaintes : contact@dela.be ou Ombudsman des Assurances (Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles). Pour obtenir une copie gratuite des Conditions Générales, adressez un e-mail à info@dela.be. Ce texte ne donne lieu à aucun droit. Seules les Conditions Générales et les Conditions Particulières sont contraignantes. E.R. : G. Deschoolmeester, p/a Noorderplaats 5 bus 2, 2000 Antwerpen © 2026 - V15/09/2026